

Club inter-régional Sud-Ouest Plans de Paysage

Réunion technique n°13 – 17 novembre 2022 – Boé (Lot-et-Garonne)

Éléments de contexte¹

Les actualités nationales

Évocation du « plan de paysage » de la Haute-Bruche (Alsace) qui est devenu en 2022 la capitale française de la Biodiversité au travers du thème de l'année qui était « Paysage et Biodiversité », parmi une soixantaine de candidats. Un nouveau prix pour ce territoire qui a déjà été récompensé dans d'autres circonstances. Une démarche de 30 ans, portée par un animateur, en continu et malgré les changements d'acteurs. Des actions portées par tout un ensemble d'acteurs publics et privés. Pour plus d'informations : <https://capitale-biodiversite.fr/experiences/plan-paysager-intercommunal-de-la-vallee-de-la-bruche>

L'année 2022 marque la huitième édition des appels à projet plan de paysage et la troisième édition pour les plans de paysage de transition énergétique. Dix-sept candidatures « classiques » et dix « de transition énergétique ». Généralement des candidatures de grande qualité. Quatre candidatures en Nouvelle-Aquitaine et trois en Occitanie.

Deux territoires lauréats en Nouvelle-Aquitaine, représentés ce jour au club :

- SM pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde (PP) et PNR des Landes de Gascogne (PPTÉ)

Deux territoires lauréats en Occitanie, présents aussi au club :

- PNR des Corbières-Fenouillèdes (PP) et CA Hérault Méditerranée (PP)

Depuis 2013, on identifie plus d'une quarantaine de démarches de plans de paysage sur les deux régions dont huit sont des plans de paysage de transition énergétique.

Les actualités régionales

Occitanie

Le réseau paysage Occitanie continue ses publications, la dernière en date étant relative à la Garonne (août 2022). Trois journées thématiques d'échanges ont été organisées. La convention partenariale qui prendra effet en 2023 regroupera à terme six structures, l'école d'architecture de Montpellier rejoignant l'organisation. Une plaquette sur la surfréquentation des espaces naturels (non protégés) est envisagée l'année prochaine. Signalement de la journée d'animation sur les observatoires photographiques le 22 novembre.

Nouvelle-Aquitaine

Le 20 octobre dernier, sous l'égide du réseau paysage Nouvelle-Aquitaine, était organisée une journée avec pour thème « sensibilisation des élus au paysage ». Les débats de la matinée ont été filmés et sont disponibles sur le site du réseau, de même que l'interview filmée du maire de Moirax (47), M. Tandonnet, très impliqué sur les questions de qualité paysagère dans sa commune.

1 Voir annexe 1 : 221117_Presentation_DREAL_v0.pdf

A signaler les travaux sur les atlas de paysage en cours pour les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Vienne.

Autour du plan Garonne, les porteurs de projets sont mobilisés pour mettre en place un observatoire photographique des paysages, dans la suite des travaux menés par Philippe Valette (laboratoire GEODE de l'UTJJ). Il est important de visualiser les évolutions autour de la Garonne.

Le plan de paysage de l'agglomération d'Agen²

Lauréat 2018, le PP du Pays de l'agenais, commencé en 2020, arrive au terme de la démarche d'études en 2022. Les éléments de contexte sont rappelés, ainsi que les termes de référence ayant servi à la candidature. Il a fallu 3 ans de travail au total (pour 20 mois prévus initialement). L'analyse des paysages s'est accompagnée d'une identification des valeurs et d'une lecture des dynamiques en cours. Un volet important sur le thème de l'agriculture, malgré les difficultés rencontrées avec la chambre d'agriculture.

Le pilotage est assuré par le SM du pays de l'Agenais puis par l'agglomération d'Agen depuis juin 2022. l'animation est pilotée par un agent.

Un comité technique et un comité de pilotage ont été constitués. Il est prévu qu'ils soient pérennisés au-delà des études afin d'assurer un suivi de la démarche. Il est prévu à minima que ces instances se rencontrent au moins une fois par an.

Afin d'assurer une appropriation par les élus, 44 référents paysage ont été identifiés afin d'être les relais de la démarche au sein de la commune. Ils sont associés au comité de pilotage mais aussi sollicités lors de la production des fiches communales (déclinaison des actions à l'échelle communale).

La concertation du diagnostic s'est adaptée au contexte sanitaire en transformant les réunions publiques en questionnaires en ligne. Deux questionnaires, un à destination des habitants, l'autre à destination des élus. Cette solution a permis de toucher une plus grande diversité de personnes, avec plus de 280 contributions au total. D'autres initiatives ont pu se dérouler en 2021 en extérieur (balades paysagères, ateliers de concertation).

Le plan d'actions en cours de finalisation vise à rendre opérationnel le PP à différentes échelles (SCoT, PLUi, communes, acteurs du territoire ...). Plusieurs thématiques dominantes (urbanisme, aménagement, développement économique, communication et sensibilisation).

La mise en œuvre des actions se combinera avec la recherche de financements. Un séminaire de clôture est prévu (premier trimestre 2023), ainsi que la rédaction d'un document de synthèse. Le suivi du plan d'actions est prévu annuellement.

Une des actions est prévue autour de la Garonne qui est encore peu connue et pour laquelle une remise en valeur est prévue, en lien avec la TVB. Avec la création de l'agglomération d'Agen et l'élargissement de l'intercommunalité, un nouveau PLUi va être engagé à partir de 2023, en intégrant les éléments du PP.

Les liens du plan de paysage avec le SCOT et le PLUi ont été prévus dans le cahier des charges. Des OAP paysagères et des OAP entrées de villes seront inscrites dans le PLUi

Le plan de paysage de la CC des Portes de l'Entre-Deux-Mers³

Une présentation de la démarche de ce PP a déjà été faite lors du club plan paysage du 18 novembre 2021. Il s'agit ici de présenter plutôt le plan d'actions. Ce PP est lauréat 2019.

Un territoire de dimension « réduite » avec 11 communes et 20 000 habitants aux portes de la métropole bordelaise. L'idée est de développer un récit commun autour des élus, à partir de 2020.

² Voir annexe 2 : PP_INTERVENTION_JD_17112022.pdf

³ Voir annexe 3 : PRÉSENTATION RESEAU PLAN PAYSAGE 17 NOV.pdf

Chaque commune a un référent communal pour le plan de paysage (adjoints dédiés au cadre de vie et paysage), constituant un groupe de référence sur ce domaine. Ils constituent des ambassadeurs du paysage. Quatre OQP ont été identifiés dans l'étude qui constituent autant de questions ouvertes en lien avec des acteurs spécifiques. La mise en œuvre du PP passe par des « petits pas ».

Présentation du plan d'actions, autour d'une seule thématique « prioritaire », à savoir les paysages de l'eau. Le BE a dû se concentrer sur cette thématique pour développer une dizaine de fiches actions. Concernant la forme des documents, le BE a produit des éléments « bruts », la CC se chargeant de la mise en forme des documents. Une confiance s'est instaurée entre la MOA et la MOE, ce qui a permis de faire évoluer la prestation, notamment sur la concertation (animation de balades paysagères).

Suite à un évènement exceptionnel de crue de la Garonne, le thème des paysages de l'eau s'est imposé. Création de sites pilote sur les circuits de l'eau, sous ses différentes formes, en lien avec les usages (bassins, écoulements, cours d'eau ...). Les communes ont choisi les sites sur lesquels il était envisageable d'intervenir (action engagée ou prévue). Un certain nombre de sites ont émergé (bassins, espaces publics, confluences ...). Les sites pilotes ont été ciblés, en complément de sites communaux. L'intérêt des projets réside aussi sur leur situation en marge des espaces de circulations douces.

Le BE a proposé des « plans guides » au travers de visuels adaptés pour guider les actions. Ces actions passent par des opérations simples qui peuvent être réalisées en régie, ce qui contribue à une appropriation locale. Au-delà les travaux de plus grande envergure peuvent être engagés ultérieurement. Le développement de grands projets coûteux dès l'origine n'était pas souhaitée. Les visuels sont adaptés à chaque fiche projet.

Il est prévu que la CC soit en accompagnement des communes. Les 10 sites doivent être engagés d'ici 2026. Logiques de temps longs et de vocabulaire autour du paysage. La CC prévoit aussi d'aller à la recherche de financements.

En parallèle, la CC organise sur le territoire annuellement des formations au paysage, auprès de techniciens locaux, avec l'appui du CAUE 33. Il se développe une communauté d'agents techniques acculturés.

Le syndicat de bassin existant (SIETRA) a été remis au centre des projets, lui permettant de répondre aux sollicitations à différents niveaux. La CC n'est pas forcément en première ligne des actions du PP.

Cette expérience de PP, terminée, a révélé la prédominance de l'animation de réseau et des besoins d'illustration plutôt que d'une étude trop « classique » avec des rendus normés. C'est un des enseignements forts de cette aventure. Le chargé de mission PP est confirmé dans son rôle d'animateur au moins jusqu'à la fin du mandat de l'intercommunalité (50 % temps consacré à la mise en œuvre du PP).

Le partenariat avec le CAUE 33 est un élément important de la démarche qui trouve une déclinaison dans la réalisation de plaquettes d'information testée localement pour être généralisées à l'échelle départementale.

Temps d'échanges

Au-delà des questions lors des présentations, les membres du club ont échangé sur le contenu même des études de paysage, tout étant potentiellement paysage. D'expérience, il convient de fait de se donner des limites, des « bords » dans l'analyse paysagère, sachant qu'un plan de paysage efficace ne peut tout traiter. La question des énergies renouvelables et de leur place au regard du paysage s'est posée, à commencer par l'appropriation sociale.

L'approche paysagère peut aussi concerner modestement la fonctionnalité d'équipements (exemple des bassins de rétention) qui n'ont originellement été conçus qu'en fonction d'un usage

unique mais qui peuvent en recouvrir d'autres, au travers d'un regard par le paysage, transversal.

Les axes identifiés dans un plan de paysage peuvent être appropriés par d'autres acteurs de l'aménagement dans le cadre d'autres démarches. Il n'est pas possible que le plan de paysage assure toutes les transformations.

Sur d'autres territoires, le plan de paysage ne pourra pas avoir la précision préconisée dans le PP des portes de l'Entre-Deux-mers mais pourra contribuer à instaurer un espace d'échanges entre les élus et développer un projet cohérent. L'animation est cependant aussi nécessaire, notamment en interservices.

Il est noté la force potentielle d'un plan de paysage du fait que la production ne soit pas normée et constitue ainsi une opportunité de débat. Cela sous-entend une nécessaire animation. Le plan paysage peut servir de base solide aux projets, d'espace de récit commun mais sans obligation réglementaire.

Il est évoqué la nécessité de proposer une sémantique à portée de tous qui soit plus en rapport avec ce que recouvre réellement le paysage, qui ne se limite pas au verdissement des territoires. Les spécificités culturelles, historiques et géographiques constituent aussi les fondements d'une mémoire paysagère. Le travail sur le paysage doit aussi être compris dans une forme de dynamique et non pas dans un processus de « mise sous cloche » dont certains peuvent en appréhender les conséquences, à l'image de l'agriculture.

Visites sur site

Maison Garonne de Boé

Réhabilitation d'une ancienne tour de Gué proche de la Garonne pour en faire un lieu de médiation autour du fleuve. Les travaux sont toujours en cours, l'ouverture de la maison étant prévue en début d'année 2023.

Un dispositif scénographique en partie financé par le Plan Garonne prendra place dans cette maison Garonne à l'issue des travaux. Une animatrice/médiatrice a été recrutée pour faire vivre cet espace.

Parking du cimetière de Boé

La conception de ce parking est lié à la réorganisation du fonctionnement des circulations dans le bourg et notamment aux abords de la mairie. En lieu et place d'un ancien espace agricole déjà pour partie utilisé pour le stationnement, le service des espaces verts municipaux a conçu un parking qui se veut être le moins impactant en matière d'imperméabilisation des sols, d'où le recours à l'utilisation de dalles alvéolées enherbées pour les stationnements « classiques », seuls les stationnements handicapés et les circulations étant revêtus. Le recueil des eaux pluviales est organisé autour d'une noue végétale, fauchée une seule fois dans l'année. Des espaces de plantations composées d'essences rustiques rythment ce parking avec un entretien minimal.

Les véhicules deviennent peu perceptibles, en étant entourés d'arbustes et d'arbres. L'éclairage public est assuré au moyen de candélabres solaires.

Village de Moirax

Le village de Moirax bénéficie d'un traitement qualitatif de ses espaces publics par la suppression des circulations automobiles dans son centre. De vastes stationnements sont organisés en périphérie pour accueillir les véhicules des habitants et des visiteurs. La qualité du village est étroitement liée à son patrimoine avec notamment l'ancienne église abbatiale et quelques bâtiments conventuels rescapés de la période révolutionnaire. Le maire de la commune est un acteur majeur qui œuvre depuis plus de 39 ans aux destinées de sa commune. Les principales actions ont reposé pour partie sur des actions d'acquisitions foncières.

La commune est en train de construire un site patrimonial remarquable afin de renforcer la protection de la commune.



Visite de la future maison Garonne à Boé



Explication de la genèse du parking paysager de Boé

Prochain club

La prochaine session du club sud-ouest plan de paysage se déroulera en Occitanie, sur le territoire du SICOVAL, au sud-est de Toulouse. Elle est prévue au printemps 2023. La date sera précisée rapidement.

Participants

| Nom / prénom | Structure | Participation |
|-------------------------------|---|---------------|
| ANDREY Pascal | DDT 81 | E |
| ANTUNES Loïc | PNR Landes de Gascogne | P* |
| BOUTOT Emma | CCVH Gorges de l'Hérault | E |
| BROUARD Anne-Lise | CC Bocage bressuirais | E |
| CALAIS Maxime | SICOVAL | P |
| CHARRE Adeline | CC Confluent et coteaux de Prayssas | P |
| CHEVILLARD Laure | PNR Pyrénées Ariégeoises | E |
| CRAMPE Cyril | DDT 65 | E |
| DE STOPPELEIRE Sophie | DREAL Nouvelle-Aquitaine | P |
| DELGADO Diane | PETR Pays de Gâtine | E |
| DEROY Julie | Agglomération d'Agen | P |
| FESQUET Alexia | PNR Corbières-Fenouillèdes | P* |
| GIUNTA Luana | SYSDAU / SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise | E |
| GUENOUN Delphine | DDT 31 | E |
| GUERS Amélie-Madeleine | PNRHL | E |
| GUIGNONNET Caroline | CC Mellois en Poitou | E |
| LEHIMAS Pierre | DREAL Occitanie | E |
| LEPLE Florence | PNR Millevaches en Limousin | E |
| MOLINIER Hugo | CC Portes Entre-Deux Mers | P |
| PALOMINO Nicolas | CA Hérault-Méditerranée | P* |
| ROUX Paul | PETR Haut-Rouergue | P |
| SASIA Geneviève | DREAL Occitanie | E |
| SCHEURER Flore | Bordeaux Métropole | P |
| SIMONIN Agnès | DREAL Occitanie | E |
| TROUVAT Jean-Luc | SMIDDEST | P* |
| GUGLIELMETTI Alain | DREAL Occitanie | P |

P : Participant

P* : Participant lauréat 2022

E : Excusé(e)